



Chers amis,

Ce vendredi s'est tenu le premier conseil communal post COVID, 13 élus sur 23 étaient présents .

Cette séance un peu particulière, dans un lieu particulier a débuté par une minute de silence en mémoire des victimes mais aussi en soutien au personnel soignant; aux éboueurs; aux aides ménagères et familiales; au personnel d'entretien; aux employés et ouvriers communaux; aux caissières; aux routiers, aux cheminots et conducteurs de transports en commun; aux enseignants; au personnel des crèches; aux pharmaciens; policiers; pompiers; boulangers; bouchers; cuisiniers dans les hôpitaux et maison de repos; aux facteurs; aux merveilleuses couturières et bien d'autres. Ce moment fût très intense.

En l'absence de Monsieur Tison et de 9 conseillers PS, Rudy Zanola a été désigné par tous les conseillers comme Président de la séance .

L'approbation du PV du dernier conseil a été votée en premier point.

Le point deux, qui consistait à exonérer pour l'année 2020, les commerces locaux de la taxe sur les enseignes et publicités assimilées, de la taxe sur les débits de boissons , de la taxe sur les commerces de petite restauration a été voté à l'unanimité des membres présents. A été votée également à l'unanimité l'annulation des taxes sur la force motrice et sur les services de taxis durant l'inactivité due au Covid. La directrice générale nous informe en séance que le collège a pris une décision qui proposait la suspension de ces taxes . Nous allons donc plus loin dans l'aide qui sera apportée à nos commerces locaux en supprimant celles-ci pour l'année 2020.



Zou , une petite remarque perso ;-) ...Il eut été sympathique que nous soyons informés qu'une décision similaire avait été prise par le collège au moment où AJC a remis à la Directrice Générale l'ordre du jour du conseil... mais bon.

Le point trois consistant en la remise aux associations de bons à valoir dans les commerces locaux a été reporté, l'avis du Directeur financier étant essentiel pour l'évaluation de la somme totale devant être prise en charge par la commune.

Idem pour le point quatre... faute de combattants ;-). En effet, le public n'aurait eu qu'une vision tronquée des projets présentés, puisque seule l'opposition et 4 membres du PS auraient pu exposer et défendre leurs ambitions pour notre commune.

Le dernier point portait sur l'annulation de délégations au collège communal.

Le PS local étant divisé, les décisions au sein du collège ne peuvent être prises de façon sereine ... je sais que ce n'est une découverte pour personne mais bon ;-)

Depuis plus d'un an, AJC compte les points entre les deux groupes socialistes.

A un moment, puisque les instances supérieures du PS ne tranchent pas, il faut que quelqu'un apaise le jeu en tentant de débloquent les choses. C'est ce que nous avons fait en convoquant un conseil communal.

Nous avons constaté que contrairement au collège, les conseils se passaient plutôt sereinement et permettaient le débat depuis le début de la législature, c'est pourquoi nous avons soumis au vote les points suivants:

- Le retrait au collège communal de la compétence en matière de marchés publics et concessions de travaux et de services relevant du budget ordinaire. Par exemple le changement d'une porte, repeindre un mur ...
- Le retrait de la compétence pour les marchés publics et concessions de travaux relevant du budget extraordinaire. Le conseil ne permet dès lors plus au collège de choisir le mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics, des concessions de travaux et de services relevant du budget extraordinaire dont la valeur est inférieure à 15.000 euros hors TVA.
- Le retrait de la compétence de désigner, sanctionner et licencier le personnel temporaire, contractuel, APE, ou autres statuts spéciaux. Le conseil du 19 juin 2020 s'est clôturé par un « OUI » à l'unanimité des membres présents pour ce point 5, le public n'ayant pas souhaité prendre la parole.

Prenez soin de vous et des autres

Bien à vous !

Pat